Lexique
la dynastie capétienne

le domaine royal : territoires du royaume de France directement contrôlé et gouverné par les rois.

Les Capétiens : tous les rois de France descendants de Hugues Capet, et qui forment la dynastie capétienne.

une administration : ensemble des personnes directement au service du roi, qui permettent au roi de contrôler directement toutes les régions de son royaume.

un sénéchal et un baillis : personnes qui représentent le roi dans les provinces du royaume. Ils rendent la justice en son nom, collectent les impôts royaux et contrôlent l'armée du roi.

les états généraux : assemblée réunie par le roi pour donner un avis sur les impôts nouveaux et sur les grandes décisions à prendre pour administrer le royaume de France. Cette assemblée est composée des représentants des nobles (les seigneurs et chevaliers), du clergé (les prêtres et les moines) et des bourgeois des villes.

Lexique
la dynastie capétienne

le domaine royal : territoires du royaume de France directement contrôlé et gouverné par les rois.

Les Capétiens : tous les rois de France descendants de Hugues Capet, et qui forment la dynastie capétienne.

une administration : ensemble des personnes directement au service du roi, qui permettent au roi de contrôler directement toutes les régions de son royaume.

un sénéchal et un baillis : personnes qui représentent le roi dans les provinces du royaume. Ils rendent la justice en son nom, collectent les impôts royaux et contrôlent l'armée du roi.

les états généraux : assemblée réunie par le roi pour donner un avis sur les impôts nouveaux et sur les grandes décisions à prendre pour administrer le royaume de France. Cette assemblée est composée des représentants des nobles (les seigneurs et chevaliers), du clergé (les prêtres et les moines) et des bourgeois des villes.

Lexique
la dynastie capétienne

le domaine royal : territoires du royaume de France directement contrôlé et gouverné par les rois.

Les Capétiens : tous les rois de France descendants de Hugues Capet, et qui forment la dynastie capétienne.

une administration : ensemble des personnes directement au service du roi, qui permettent au roi de contrôler directement toutes les régions de son royaume.

un sénéchal et un baillis : personnes qui représentent le roi dans les provinces du royaume. Ils rendent la justice en son nom, collectent les impôts royaux et contrôlent l'armée du roi.

les états généraux : assemblée réunie par le roi pour donner un avis sur les impôts nouveaux et sur les grandes décisions à prendre pour administrer le royaume de France. Cette assemblée est composée des représentants des nobles (les seigneurs et chevaliers), du clergé (les prêtres et les moines) et des bourgeois des villes.